



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

**Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St.\11, rue Laurier
Gatineau
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Business Transformation and Systems Integration
Service/Division de transformation des opérations et
d'intégrat
Special Procurement Initiative Dir
Dir. des initiatives spéciales
d'approvisionnement
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Project Management Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN912-182003/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 20182003	Date 2018-06-12
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XE-676-33555	
File No. - N° de dossier 676xe.EN912-182003	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-06-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yang, Annie	Buyer Id - Id de l'acheteur 676xe
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8340 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 002**LA MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS n° 002 A POUR BUT DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS DE L'INDUSTRIE.****QUESTION n° 011****Référence :**

Critères ministériels obligatoires O1, pièce jointe 4.1 Critères d'évaluation des soumissions, page 2 de 28
Critères des ressources obligatoires, pièce jointe 4.1 Critères d'évaluation des soumissions, pages 6 à 23.

Question :

L'appendice C de l'annexe A indique les critères d'évaluation des ressources et les points qui seront accordés à chaque ressource (niveaux 2 et 3). Toutefois, le critère O1 (pièce jointe 4.1) exige des ressources pour les catégories de ressources de niveau 3.

L'État peut-il confirmer dans la réponse que les ressources ne devraient être proposées que pour les catégories de ressources de niveau 3?

Réponse :

Voici certains éclaircissements :

- Pour les critères obligatoires ministériels, le soumissionnaire doit démontrer et justifier les critères pour toutes les catégories de ressources nécessaires à la pièce jointe 4.1.
- Pour les ressources obligatoires et les critères cotés, le soumissionnaire doit démontrer et justifier toutes les catégories de ressources de niveau 3 tel que requis à la pièce jointe 4.1.

QUESTION n° 012

Référence : 3.2 Section I : Soumission technique, v)

Question :

L'État peut-il confirmer qu'une seule ressource/curriculum vitæ par catégorie de ressources est requise pour la réponse?

Réponse :

Oui, une ressource ou curriculum vitæ par catégorie.

QUESTION n° 013

Référence : Annexe A, Énoncé des travaux, 2.2.4 P.1 Consultant en gestion du changement – Niveau 3

Question :

La liste des tâches décrites dans l'énoncé des travaux pour le consultant en gestion du changement fait référence aux tâches liées à un praticien en gestion du changement de l'efficacité organisationnelle. Des tâches comme la conception de stratégies visant à améliorer l'efficacité organisationnelle, la planification et la participation à l'analyse de l'impact du changement et aux activités de gestion du changement. Toutefois, le critère O4 exige une certification de la Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information (BITI).

D'après notre expérience, la certification de la BITI n'est pas accompagnée d'une expertise de l'efficacité organisationnelle.

L'État envisagerait-il de s'adapter ou d'éliminer le critère O4 pour mieux l'adapter aux profils de ressources traditionnellement présents sur le marché?

Réponse :

Non, la BITI est une norme de l'industrie en gestion du changement et démontre l'efficacité de l'expérience de cette catégorie.

QUESTION n° 014**Référence :**

Gestionnaire de projet (Niveau 3)

Pièce jointe 4.1 Critères d'évaluation des soumissions, C4, page 22 de 28

Question :

L'État exige que le gestionnaire de projet ait à la fois une certification de professionnel en gestion de projet et une certification de consultant certifié en gestion (CMC), certification Prince 2 (entre Foundation et Practitioner), soit une maîtrise en gestion de projet.

L'État est-il disposé à ajuster la notation pour la ressource proposée afin qu'elle obtienne le maximum de points en ayant une seule des attestations en gestion de projets susmentionnées?

Réponse :

Non, ce ne sont pas toutes des certifications en gestion de projets. Les certifications de CMC et de la BITI sont distinctes et devraient recevoir une note plus élevée si elles sont combinées à une certification de professionnel en gestion de projets.

QUESTION n° 015

Référence : Date de clôture des soumissions

Question :

En raison de la complexité et de la quantité de travail nécessaire pour répondre à une demande de propositions de cette envergure, nous vous demandons respectueusement une prolongation de trois semaines à partir de la date de clôture afin de donner suffisamment de temps pour élaborer une proposition concurrentielle de qualité.

Réponse :

La date de clôture de la demande de propositions a été reportée au 27 juin 2018. Aucune autre prolongation n'est accordée.

QUESTION n° 016

Référence : Les critères ministériels obligatoires O1 de la pièce jointe 4.1 Critères d'évaluation des soumissions, page 3 de 28, éléments de réponse 7 et 8

Question :

Dans le cadre de la présente exigence, les soumissionnaires doivent indiquer (par nom et prénom) chaque ressource dont les jours facturables sont inclus dans le nombre total de jours facturables du soumissionnaire réclamés. De plus, le soumissionnaire doit démontrer que les tâches exécutées par chaque ressource nommée correspondent dans une proportion d'au moins 50 % aux tâches répertoriées dans l'énoncé des travaux relativement à la même catégorie de ressources pour laquelle il présente des jours facturables.

Que se passe-t-il si les jours facturables réclamés par le soumissionnaire pour le critère O1 ne correspondent pas aux jours travaillés facturables de nos ressources proposées? Les soumissionnaires sont-ils tenus de proposer uniquement les ressources qui ont travaillé sur les engagements cités pour les jours facturables dans le critère O1?

Réponse :

Non, lorsqu'ils démontrent les qualifications d'une ressource, il n'est pas nécessaire qu'elles soient les mêmes que celles utilisées pour démontrer les jours facturables au critère O1.

QUESTION n° 017

Référence : Critères ministériels obligatoires, O1

Question :

Nous recommandons que le critère O1 soit modifié pour obliger le soumissionnaire à démontrer les services de gestion de projet en tant que compétence essentielle et la capacité de l'organisation qui serait exprimée par une description détaillée de ses meilleures pratiques, des méthodes, des outils, et de la démarche des équipes d'intégration afin de respecter les produits livrables qui reposent sur des jalons et d'assurer le transfert des connaissances. Nous présentons les éléments suivants en remplacement du critère O1 : le soumissionnaire doit démontrer la façon dont il répondra aux exigences décrites à l'annexe A, Énoncé des travaux. Il devrait fournir une description de ses méthodes, de ses outils, des équipes de gestion de projet d'intégration, du transfert des connaissances et de la démarche pour aider Services publics et Approvisionnement Canada à renforcer cette capacité à l'interne. Le soumissionnaire doit fournir deux références ministérielles incluant des services de bureau de gestion de projet pour les initiatives axés sur les technologies de l'information.

Réponse :

Non, le Canada préfère maintenir la structure d'intervention existante. Les projets complexes ou de grande envergure nécessitent une équipe de projet avec de vastes services associés à la gestion de projets organisationnels. L'évaluation de la capacité du soumissionnaire pour toutes les catégories de ressources requises dans le cadre de ce projet sera réalisée en misant sur de rigoureux critères ministériels d'évaluation.

Tous les renseignements exigés en vertu des critères ministériels obligatoires O1 à O3 doivent être inclus aux annexes A1 à A3 et à l'appendice B à la pièce jointe 4.1. Tous les renseignements requis pour évaluer les critères obligatoires et cotés des ressources pour cinq catégories de ressources doivent être inclus dans les résumés. Par conséquent, le critère « *services de bureau de gestion de projet pour les projets axés sur les technologies de l'information* » sera évalué conformément à un poste antérieur dans le domaine.

De plus, la pièce jointe 4.1, Critères ministériels obligatoires, O1 n° 8 exige seulement un seuil minimum de 50 % des tâches exécutées par chaque ressource associée aux tâches énumérées à l'annexe A (Énoncé des travaux). Il s'agit de la méthode recommandée pour évaluer la capacité d'un soumissionnaire à fournir toutes les catégories de ressources.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES